

L'U2P dénonce un manque de cohérence dans la prise de décision

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.03.12

Paris, 24 mars 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

La situation actuelle nécessite une grande solidarité et l'abandon des vaines polémiques. L'U2P a ainsi salué l'essentiel du dispositif gouvernemental de lutte contre la crise sanitaire et économique. Les mesures qui sont prises nécessitent la plus grande cohérence afin que les Français et les entreprises puissent s'y conformer le plus efficacement possible. De ce point de vue, **l'U2P est obligée de constater que le gouvernement n'apporte pas cette garantie, en prenant des décisions peu compréhensibles et parfois contradictoires.**

Ainsi, hier soir le Premier ministre a pris la mesure générale consistant à fermer les marchés couverts comme de plein vent, tout en laissant la possibilité aux préfetures de prendre des mesures dérogatoires. L'U2P conteste cette décision incohérente dans la mesure où les marchés sont une source d'approvisionnement en produits frais très importante (et notamment en milieu rural), garantissant des produits de qualité, le plus souvent issus des exploitations agricoles et maraîchères environnantes.

Plutôt que de fermer purement et simplement les marchés en sanctionnant du même coup toute une branche de l'alimentation, il convient de mobiliser les personnels des collectivités locales et/ou police de proximité afin qu'ils travaillent avec les professionnels pour assurer la sécurité sanitaire sur les marchés. De nombreux exemples dans les territoires attestent de l'efficacité d'un tel travail collectif.

En outre, la fermeture des marchés couverts type halles est totalement incompréhensible et injustifiée. Leur configuration permet en effet, comme à l'entrée de toute grande surface alimentaire, de gérer l'afflux de clients.

Cette politique du « deux poids deux mesures » suscite l'incompréhension totale des chefs d'entreprise de proximité. **L'esprit de solidarité ne consiste pas à sacrifier un secteur par rapport à un autre mais à établir des règles claires et cohérentes, à en expliquer les fondements et à les imposer à tous de la même façon dans le seul but d'assurer la continuité de la chaîne alimentaire dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.**

Dans ce contexte l'U2P ne peut qu'appeler les préfets à inviter les maires à rouvrir au plus vite les marchés couverts et à travailler avec les professionnels pour assurer le maintien des marchés de plein vent.

Plus généralement l'U2P demande au gouvernement de mieux associer les représentants des professions à ses décisions, en commençant par désigner des référents par secteurs ou filières économiques.

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,8 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).